



L'éducation aux valeurs

dans le système national d'éducation,
de formation et de recherche scientifique

Résumé

Janvier

2017



Contexte et objectifs du rapport

Le rapport sur « L'éducation aux valeurs dans le système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique » s'appuie sur les principales considérations suivantes :

- L'éducation aux valeurs est l'un des fondements de la société ;
- Elle se situe au cœur des préoccupations de la Nation et du débat public autour de l'école ;
- Elle constitue aussi un des leviers de formation et de développement continu du capital humain ;
- Elle représente enfin un élément structurant des missions de l'école, notamment celles liées à la socialisation, à l'éducation, à la culture, à l'intégration socio-culturelle des apprenants et au raffermissement du lien social.

A travers ce rapport, le Conseil ambitionne d'atteindre les objectifs suivants :

- Apprécier la capacité de l'école à s'acquitter de ses missions éducatives. Il y a lieu de souligner toutefois que l'éducation aux valeurs est de la responsabilité à la fois de l'institution éducative, de la famille, des médias et de toutes les parties prenantes dans le fait éducatif ;
- Proposer des recommandations visant le renforcement et l'amélioration de l'éducation aux valeurs sur les plans organisationnel, institutionnel, humain, pédagogique et matériel. Ceci constituera une piste majeure pour le rehaussement des indicateurs de la croissance économique, du développement humain et environnemental et l'amélioration des conditions de vie des individus.

Dans ce rapport sur l'éducation aux valeurs, le Conseil a fait sienne une approche globale et multidimensionnelle intégrant les aspects psychologiques, comportementaux, sociaux, civiques, culturels et environnementaux. Une attention particulière a aussi été accordée aux outils technologiques eu égard à la place centrale qu'ils occupent désormais dans la vie des jeunes générations.

Le contexte national et international, en mouvance constante, est en effet caractérisé par l'émergence de nouveaux référentiels en matière d'éducation aux valeurs.

Sur le plan national, le Maroc a connu nombre de réformes institutionnelles et législatives, qui ont été couronnées par l'adoption de la Constitution de 2011. Celle-ci a réservé une place de choix au socle de valeurs communes à la Nation, en tête desquelles :

- l'articulation de la vie sociale autour des valeurs de la démocratie, des droits de l'Homme, de la liberté, de la dignité, de l'égalité hommes-femmes et de la citoyenneté responsable ;
- la place prépondérante de la religion islamique dans l'identité marocaine ;
- l'unité nationale et territoriale ;
- l'identité plurielle aux affluents multiples ;
- l'esprit d'ouverture, la modération, la tolérance, la créativité ;
- le dialogue et la compréhension entre les cultures et les civilisations du monde.

Dans le même ordre d'idées, les discours Royaux n'ont eu de cesse de souligner l'importance capitale que revêt l'ancrage de l'Etat de droit et des institutions, la corrélation entre démocratie et développement humain et environnemental, le nécessaire renforcement des valeurs civiques et le rôle décisif de l'école en matière d'éducation aux valeurs.

Sur le plan des mutations sociétales, le Maroc a ratifié les accords internationaux relatifs aux droits de l'Homme et à la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des personnes handicapées et en situation spécifique, des enfants d'immigrés résidant légalement au Maroc... Il a réaffirmé par ailleurs son attachement à la pluralité culturelle et linguistique.

Le présent rapport intervient aussi dans un contexte caractérisé par l'accroissement de comportements contraires aux droits à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, même si l'on constate la multiplication d'initiatives civiles visant à renforcer le développement social et le système de valeurs et à diffuser la culture des droits de l'Homme.

Sur le plan international, il y a lieu de noter la place croissante de l'éducation aux valeurs dans les stratégies des Nations-Unies, dans un monde marqué par des changements importants et rapides, responsables de la succession des crises, du vacillement des référentiels et de l'avènement de phénomènes et de problématiques menaçant les différentes identités civilisationnelles. Ces changements menacent aussi les équilibres environnementaux, sociaux, démocratiques et citoyens, que ce soit au niveau local ou global, preuve en est la dégradation progressive de l'environnement et les changements climatiques, les guerres et les conflits armés, internes et externes, la poussée de la xénophobie, de l'intolérance et de la violence, l'extrémisme religieux et idéologique. La pyramide sociale et les besoins et styles de vie des individus ont également fortement évolué.

Partant de ces considérations, le Conseil réaffirme que le socle de valeurs communes énoncé dans la Constitution constitue le principal référentiel de valeurs à laquelle l'école marocaine se doit de souscrire pour la socialisation et l'éducation des jeunes générations. Ce référentiel, faut-il le rappeler, reste ouvert sur les tendances internationales en matière de valeurs et sur les valeurs universelles.

Le rapport trouve son fondement dans la Vision stratégique de la réforme 2015-2030, qui a placé l'école au cœur du projet sociétal et accordé à l'éducation aux valeurs un rôle de premier ordre dans la mise en place d'une école basée sur l'équité et l'égalité des chances, la qualité et la promotion individuelle et sociale. Il ambitionne de contribuer à la réalisation des principaux objectifs suivants :

- Permettre au système éducatif de s'acquitter au mieux de ses principales missions, à savoir la socialisation et l'éducation ;
- Rehausser, de manière continue, la qualité du système éducatif en veillant à la complémentarité entre le développement des connaissances et des compétences et l'ancrage des valeurs ;
- Soutenir les efforts de l'école visant à réussir l'intégration socioculturelle de ses lauréats ;

- Articuler autour des valeurs, des droits et des obligations les approches pédagogiques, le système des relations qui régit l'école ainsi que celui en vigueur entre les différents établissements d'éducation, de formation et de recherche et avec leur environnement ;
- Faire du système éducatif un des vecteurs des valeurs énoncées dans la Constitution.

Axe 1 :

État des lieux et défis de l'éducation aux valeurs dans le système éducatif

a. Etat des lieux

Le système éducatif marocain a enregistré des acquis importants dans le domaine de l'éducation aux valeurs, tant au niveau des projets de réforme prescrits qu'à celui des politiques publiques relatives à l'éducation, la formation et la recherche. Ci-après les plus importants :

- La Constitution du Royaume, qui comporte dans nombre de ses articles des dispositions relatives à la consécration des constantes de la nation et de son corpus de valeurs ;
- La Charte Nationale de l'Education et de la Formation, qui a défini les principes structurants du système éducatif, autour des valeurs de l'Islam, modéré et tolérant, du civisme, de la quête du savoir et de l'innovation et de l'esprit d'initiative. De même, elle a édicté des droits et obligations qui s'appliquent aux individus, aux groupes et aux institutions ;
- L'intégration progressive de l'éducation civique, de l'éducation aux droits de l'Homme, à l'égalité homme-femme, aux valeurs de tolérance et au respect de l'environnement et des principes qui sous-tendent le code de la famille dans les programmes et contenus scolaires, ainsi que dans les programmes de formation initiale et continue des acteurs pédagogiques et ce, en adéquation avec les avancées législatives et sociales réalisées par notre pays ;
- L'avis émis par le Conseil Supérieur de l'Enseignement sur « Le rôle de l'école dans la promotion du comportement civique », fondé sur les orientations de la lettre Royale de 2007. La finalité de la promotion du comportement

- civique telle que définie dans cet avis consiste en la formation d'un citoyen attaché aux constantes religieuses et nationales et à son identité nourrie par de multiples affluents, imprégné des valeurs de tolérance, de solidarité, de coexistence pacifique, de démocratie et d'ouverture sur les valeurs universelles ;
- La vision stratégique de la réforme 2015-2030, qui a inscrit parmi les finalités du système éducatif la nécessité de considérer l'éducation aux valeurs démocratiques, à la citoyenneté et aux vertus du comportement civique ainsi que la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations comme des choix stratégiques incontournables ;
 - Les programmes et plans de mise en œuvre de la vision stratégique de la réforme, élaborés en 2015 par les départements gouvernementaux en charge de l'éducation et de la formation, qui insistent sur le renforcement de l'intégrité et des valeurs à l'école.

En dépit de l'importance de ces acquis, des difficultés et dysfonctionnements subsistent :

- Un manque de coordination d'ensemble et une capitalisation limitée des acquis des nombreux programmes d'éducation aux valeurs en place;
- Des contenus et documents de référence insuffisamment actualisés pour accompagner les évolutions législatives, institutionnelles et cognitives en cours dans le pays ou au niveau international ;
- Des écarts entre les objectifs du curriculum scolaire et la réalité des pratiques pédagogiques ;
- L'incompatibilité et la faible cohérence des valeurs autour desquelles s'articulent les matières scolaires ;
- Une faible capacité des méthodes pédagogiques en place à réaliser les objectifs prescrits ;
- La rareté des partenariats entre l'école et son environnement en ce qui concerne les programmes et activités relatifs à l'éducation aux valeurs.

Les diagnostics précédents ainsi que les conclusions de nombreux rapports nationaux sur les comportements contraires aux valeurs scolaires permettent de dégager plusieurs problématiques qui sont autant de défis à relever

par l'école marocaine. Quatre paradoxes principaux permettent de les appréhender:

- Un écart croissant entre le discours relatif aux valeurs, aux droits et aux devoirs, d'une part et les pratiques au quotidien, d'autre part. Ce constat est étayé par l'aggravation des comportements contraires aux valeurs au sein de l'école et dans son environnement ;
- Le lancement de grands programmes institutionnels en matière d'éducation aux valeurs, non ou rarement accompagnés d'évaluations régulières de leurs impacts, ce qui induit un affaiblissement des processus de réforme et une déperdition de l'effort ;
- L'investissement des acteurs éducatifs de rôles importants en ce qui concerne l'éducation aux valeurs, alors même que leur formation initiale et continue en la matière est insuffisante, ce qui influe sur leurs pratiques pédagogiques et leur adhésion effective aux réformes ;
- Des partenariats limités avec l'environnement de l'école, dont le rôle et pourtant déterminant en matière d'éducation aux valeurs.

b. Défis

Eu égard à ce qui précède, force est de s'interroger sur l'aptitude du système éducatif national à développer les savoirs et capacités éducatives, institutionnelles et humaines liées à l'éducation aux valeurs, face à des défis importants :

- Le premier défi a trait à sa capacité de contribuer de manière effective au développement et à la mise à niveau du capital humain, compte tenu du rôle déterminant de l'éducation, de l'enseignement, de la formation, du système des savoirs et des langues en la matière. Il s'agit ici principalement des compétences, valeurs et aptitudes comportementales liées à l'éducation aux valeurs.
- Le deuxième défi se rapporte à la capacité du système éducatif de façonner et de développer un modèle de référence pour l'éducation aux valeurs, cohérent et intégré aux autres fonctions de l'école (enseignement, apprentissage, formation et supervision, recherche, etc).
- Le troisième défi renvoie à la nécessité d'assurer une formation de qualité aux acteurs éducatifs, tous profils confondus, en particulier dans le domaine

- de l'éducation aux valeurs, d'autant plus que le système de valeurs scolaires ne cible pas seulement les apprenants mais aussi les acteurs éducatifs.
- Le quatrième défi consiste pour le système éducatif à œuvrer pour le développement de partenariats institutionnels avec l'environnement et à en exploiter le potentiel social, culturel et matériel.

Axe 2 :

Perspectives d'évolution et de changement

a. Principes directeurs

- Le succès de l'éducation aux valeurs est tributaire de l'ancrage d'un système de valeurs compatible avec les choix fondamentaux de la nation tels qu'exprimés dans la Constitution du Royaume, au sein duquel droits et devoirs s'articulent de façon équilibrée, et qui se trouve incarné dans les pratiques et les comportements.
- Cette éducation relève à la fois de la responsabilité de l'école et des autres acteurs sociaux, civils et institutionnels, dans un esprit de complémentarité des rôles. Elle doit revêtir un caractère durable et faire l'objet d'une évaluation régulière d'impacts.
- L'éducation aux valeurs est une fonction transversale de l'école et l'un des fondements de sa qualité. Elle concerne les différents niveaux et cycles d'éducation et de formation et requiert l'assimilation des différentes valeurs culturelles, religieuses, historiques et esthétiques et la mise en place d'une approche curriculaire intégrée.
- Bien plus efficace que les discours théoriques, la mise en place de structures dédiées à l'action éducative dans le milieu scolaire est essentielle à la réussite de l'éducation aux valeurs.
- Les acteurs pédagogiques doivent bénéficier d'une formation de qualité qui intègre notamment les pédagogies de l'éducation aux valeurs et l'exemplarité.
- La promotion continue de l'éducation aux valeurs requiert l'aménagement d'un environnement scolaire propice à la qualité de l'éducation et des apprentissages, en adéquation avec les conventions internationales.

b. Domaines de développement et de rénovation de l'éducation aux valeurs

Le Conseil a défini des pistes d'action pour chacun des sept domaines de développement et de rénovation de l'éducation aux valeurs listés ci-après :

1. Les programmes, curricula et formations

- Clarifier les choix et approches adoptés pour l'intégration de l'éducation aux valeurs dans le curricula scolaire général.
- Préparer des cadres de référence et adopter une matrice de valeurs prioritaires fondée sur les référentiels du Maroc, en particulier la Constitution.
- Intégrer l'approche fondée sur les valeurs et les droits de l'Homme dans les curricula, programmes et outils didactiques.
- Promouvoir l'éducation à la culture de l'égalité, la lutte contre les discriminations, ...
- Encourager la créativité et l'innovation dans l'éducation, en particulier le développement des compétences de communication et d'utilisation des outils technologiques.

2. Le multimédia et l'espace numérique

- Développer les rôles des médias dans les établissements scolaires ;
- Mettre à profit, dès les premiers niveaux scolaires, les outils informatiques et la culture numérique dans les programmes et activités d'éducation aux valeurs, et en garantir une utilisation optimale par les apprenants.
- Favoriser le développement de l'esprit critique, et du comportement civique et créer un espace numérique propre à l'établissement ou à la région scolaire, au sein duquel les apprenants peuvent trouver des ressources liées au système des valeurs et participer à des débats sur les questions qui s'y rapportent.

3. La vie scolaire et universitaire et les pratiques civiques

- Réhabiliter la vie scolaire et universitaire.
- Aménager les rythmes scolaires pour favoriser la réalisation des objectifs de l'éducation aux valeurs.
- Généraliser des clubs éducatifs axés sur la sensibilisation aux valeurs.

- Consacrer les pratiques visant à ancrer le sens de l'appartenance, à la fois nationale et universelle.
- Développer l'esprit d'initiative, d'innovation et de recherche chez les apprenants en ce qui concerne les questions liées aux valeurs, à travers des projets et l'exercice de la citoyenneté dans le cadre du projet détablissement.
- Mettre en place des structures et dispositifs à même de garantir la représentation des apprenants et leur participation active à la gestion de la vie scolaire, des activités et projets éducatifs, en veillant à assurer le principe de la parité.
- Instituer des mécanismes de médiation, de gestion des conflits dans les établissements, de résorption des tensions par le dialogue et la négociation et créer un organisme indépendant de médiation ainsi que des centres d'écoute destinés aux apprenants et aux enfants au niveau des établissements et régions éducatives.

4. Les acteurs pédagogiques

- Intégrer des indicateurs spécifiques à l'éducation aux valeurs dans les tests de recrutement des cadres administratifs et éducatifs, les épreuves d'accès aux métiers de l'éducation et de la formation ou de candidature aux postes de responsabilité.
- Renforcer les curricula de formation initiale et continue des acteurs pédagogiques en y intégrant des programmes ou unités dédiés à l'éducation aux valeurs, et récompenser les acteurs les plus innovants en la matière.
- Lancer des chantiers pédagogiques dans les établissements scolaires, universitaires et de formation, visant à associer les différentes parties prenantes à l'élaboration d'une vision pédagogique du civisme, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

5. La relation à l'environnement et les partenariats avec les acteurs institutionnels et la société civile

- Rénover les formules de coopération et de partenariat école-familles et associer ces dernières à l'élaboration de programmes éducatifs sur les valeurs.

- Mener des politiques intégrées et conclure des partenariats avec les acteurs institutionnels, les organisations et associations de la société civile intéressées par la question des valeurs et de l'éducation aux valeurs.
- Développer la coopération et l'action conjointe entre le système éducatif et les conseils et organismes nationaux qui en expriment la volonté, les observatoires et instituts nationaux de recherche œuvrant dans les domaines du développement humain, de la citoyenneté et du comportement civique, etc., ainsi que les organisations internationales.

6. La recherche scientifique et pédagogique

- Soutenir la recherche pédagogique relative aux valeurs et à l'éducation aux valeurs et intégrer ces dernières dans les projets de recherche.
- Elargir la coopération et les partenariats entre les centres de recherche nationaux et les structures qui leur sont affiliées, spécialisées dans le développement humain, l'environnement et les stratégies éducatives et sociales, d'une part, et leurs homologues internationaux, d'autre part.
- Mettre à profit les résultats de cette recherche pour développer des programmes de formation initiale et continue au profit des différents acteurs éducatifs.
- Diffuser à large échelle les recherches, études et rapports nationaux relatifs à ce sujet, afin que les politiques publiques tiennent compte de leurs résultats pour le développement du système d'éducation aux valeurs.
- Elaborer un système de valeurs propre à la recherche scientifique, susceptible de lui servir de cadre de référence, fondé sur la qualité, la rigueur scientifique et l'éthique de la recherche.

7. Les catégories d'apprenants en situations spécifiques, souffrant d'handicap ou vulnérables

- Renforcer les politiques de généralisation de l'enseignement et de la formation, réaliser l'équité et l'égalité et garantir le droit à l'éducation pour tous, y compris pour les catégories porteuses d'un handicap, en situation spécifique ou vulnérables. Il s'agit de résorber toutes les causes d'inégalités ou de marginalisation des enfants et des jeunes, susceptibles d'influer sur leurs valeurs et leurs perceptions et de prévoir les mécanismes de soutien psychologique, pédagogique et social adéquats.

- Décliner, à partir d'une politique éducative et de formation destinée aux enfants et jeunes marocains à l'étranger, des programmes d'action qui mettent à profit les cultures de leur pays d'origine. Ces programmes viseraient ainsi à leur permettre de s'approprier les valeurs de leur société d'origine, de perfectionner leurs talents et compétences multiples et de contribuer au dialogue des cultures.

Recommandations finales

a. Mise en place d'un programme national et régional de mise en œuvre

- Initier, à court terme, un programme d'action aux niveaux national et régional ainsi qu'au niveau de chaque établissement d'éducation, de formation et de recherche, qui comprend les mesures de mise en œuvre des propositions et recommandations contenues dans ce rapport. Les acteurs pédagogiques et sociaux, y compris les familles devraient être associés à l'élaboration de ce programme.
- Intégrer les propositions de ce rapport dans les curricula et programmes lors de la prochaine opération de révision dont ils feront l'objet.

b. Elaboration d'une charte éducative nationale et contractuelle sur l'éducation aux valeurs

- Elaborer selon une approche participative, une charte éducative nationale et contractuelle sur l'éducation aux valeurs. Cette charte doit comprendre une matrice de valeurs communes, les objectifs et finalités de l'éducation aux valeurs et les engagements de l'école et de ses partenaires en la matière. Elle doit servir de référentiel pour la mise en adéquation des curricula, programmes scolaires et formations universitaires, la formation des acteurs, la préparation du projet d'établissement,....

c. Elaboration d'un cadre référentiel général du système de valeurs ciblées

- Elaborer un cadre référentiel du système des valeurs scolaires à cibler dans les programmes et activités d'éducation aux valeurs, en s'appuyant sur les principaux référentiels contractuels et législatifs de la société marocaine, à savoir, la Constitution, les conventions internationales ratifiées par le

Maroc et les chartes et conventions internationales relatives aux droits des enfants, des femmes et aux droits de l'Homme en général. Ce cadre de référence doit déterminer les droits et obligations des apprenants et des acteurs éducatifs ainsi que les domaines de l'éducation aux valeurs : les valeurs religieuses et nationales, les valeurs de la citoyenneté locale et mondiale, la préservation de l'environnement, le développement durable et les valeurs de l'école.

d. Diversification des approches de mise en œuvre des propositions, en veillant à leur cohérence et leur complémentarité :

- Une approche préventive, pour éviter tous les facteurs pouvant induire des comportements contraires aux valeurs au sein de l'école ;
- Une approche basée sur la discrimination positive au profit des catégories souffrant d'un handicap ou celles en situation spécifique, y compris les apprenants issus du rural ou des milieux vulnérables ;
- Une approche prospective qui vise l'amélioration continue des espaces et infrastructures, des curricula et méthodes, des textes législatifs, des relations pédagogiques en place et le développement de l'initiative.
- Un plan de référence pour l'animation et la mise en œuvre des projets éducatifs et de formation programmés dans le cadre de l'éducation aux valeurs, au sein duquel s'articulent des activités interactives, des actions de terrain, l'acquisition de connaissances et l'innovation.

e. Renforcement de la veille et du suivi

- Réactiver l'expérience de l'observatoire des valeurs et créer des observatoires régionaux, y compris dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.
- Mettre en place des évaluations institutionnelles et mesurer les impacts et le degré de maîtrise des compétences ciblées en matière de valeurs, en se référant à une grille d'indicateurs reliés aux valeurs principales adoptées dans le curriculum et le projet d'établissement.

f. Recommandations pour réussir la mise en œuvre des propositions du rapport

- Rendre disponibles les ressources humaines et matérielles et les prérequis législatifs nécessaires à la mise en œuvre des propositions et recommandations de ce rapport.
- Informer, au niveau des établissements éducatifs mêmes, des orientations du Conseil dans ce domaine, dans le cadre de l'effort de mobilisation continue des acteurs éducatifs, au sein de l'école et dans son environnement.
- Utiliser les recommandations et propositions de ce rapport pour cadrer le débat public sur l'éducation aux valeurs, définir les orientations de la recherche scientifique pédagogique en la matière et orienter le cadre législatif, légal et institutionnel régissant l'éducation, la formation et la recherche scientifique ainsi que les politiques publiques éducatives, tout en veillant à le mettre à jour et à l'enrichir si nécessaire.





ملتقى شارع علال الفاسي وشارع ألميليا

منب. 6535، الرباط - المعاهد

Angle Avenue AL MELIA et ALLAL EL FASSI

BP6335, Rabat - instituts

Tél : + (212) (0) 537 77 44 25

Fax : + (212) (0) 537 77 46 12

www.csefrs.ma

